

NOTE DE SYNTHÈSE

COMITE SYNDICAL du Mercredi 03 décembre

2008 à 18h00

Lieu : L'ARCHE DES METIERS

Salle de l'Amphithéâtre

Place des Tanneurs

07160 LE CHEYLARD

Ordre du jour :

1. Modification des clés de répartition Budget Général/Budget Annexe
2. Groupe Chomarat : Protocole d'accord
3. Marché - Transport des Déchets : Ordures Ménagères, Déchets Industriels Banals, Carton,
4. Marché : Aménagement du terrain de stockage des bennes et du bois,
5. Indemnité de Conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux
6. Débat d'Orientations Budgétaires
7. Questions diverses

1. MODIFICATION DES CLES DE REPARTITION BUDGET GENERAL/BUDGET ANNEXE

Le Comité syndical sera appelé à délibérer pour modifier certaines clés de répartition afin de répartir les opérations entre le Budget Général et le Budget Annexe, à savoir :

LES VEHICULES		
	Budget général	Budget Annexe
9525QL07 (Véhicule de service)	90.36%	9.64%
7029QP07 (Camion Benne à Ordures Ménagères)	100%	
5581PW07 (Multi-benne)	51.22%	48.78%

2. GROUPE CHOMARAT : PROTOCOLE D'ACCORD

Suite à un accord avec le Groupe CHOMARAT, le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord (annexe 1) concernant les modalités de service ainsi que les prix de nos prestations de collecte, prétraitement, transport et traitement des déchets.

3. MARCHE TRANSPORT DES DECHETS : ORDURES MENAGERES, DECHETS INDUSTRIELS BANALS, CARTON

Une procédure adaptée pour les services de transport de déchets (ordures ménagères, déchets industriels banals, cartons) a été lancée le 25 septembre 2008, réception des candidatures le 17 octobre 2008 et remise des offres le 24 octobre 2008. Trois entreprises ont répondu

- Ouverture des enveloppes :

RESULTATS	SITA MOS	écart en % par rapport la meilleure offre	SARL ROCHE FRERES	écart en % par rapport la meilleure offre	COVED	écart en % par rapport la meilleure offre
Montant H.T. €/km	4,570 €	7,08%	4,268 €		5,280 €	23,71%
Poids total roulant de l'ensemble (PTR) en tonnes	40,00		40,00	PTR théorique de 40,25, mais nous gardons la limitation routière de 40 t	40,00	
Tare de l'ensemble	13,68	-2,29%	14,00		16,00	14,29%
Plus 2 x 3,2 tonnes de caisson	20,08	-1,57%	20,40		22,40	9,80%
Poids Net marchandise avec deux caissons de 3 tonnes à vide	19,92	1,63%	19,60		17,6	-10,20%
Prix en €/t/km (critère de choix)	0,2294 €	5,36%	0,2178 €		0,3000 €	37,77%

- Propositions après négociations avec les entreprises :

RESULTATS	SITA MOS	écart en % par rapport la meilleure offre	SARL ROCHE FRERES	écart en % par rapport la meilleure offre	COVED	écart en % par rapport la meilleure offre
Montant H.T. €/km	4,570 €	14,25 %	4,000 €		5,280 €	32,00%
Poids total roulant de l'ensemble (PTR) en tonnes	40,00		40,00	PTR théorique de 40,25, mais nous gardons la limitation routière de 40 t	40,00	
Tare de l'ensemble	13,68	-2,29%	14,00		16,00	14,29%
Plus 2 x 3,2 tonnes de caisson	20,08	-1,57%	20,40		22,40	9,80%
Poids Net marchandise avec deux caissons de 3 tonnes à vide	19,92	1,63%	19,60		17,6	-10,20%
Prix en €/t/km (critère de choix)	0,2294 €	12,41 %	0,2041 €		0,3000 €	47,00%

Le Comité syndical sera appelé à délibérer pour :

- ✓ attribuer le marché,
- ✓ autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

4. MARCHE AMENAGEMENT DU TERRAIN DE STOCKAGE DES BENNES ET DU BOIS

Une procédure adaptée pour l'aménagement du terrain de stockage des bennes et du bois a été lancée le 06 octobre 2008, réception des candidatures le 24 octobre 2008 et remise des offres le 10 novembre 2008. Deux entreprises ont répondu :

- Ouverture des enveloppes :

Entreprises	Montant TTC
ETS SAROUL/PERRIN	175 913.66 €
ETS LEXTRAIT	188 884.28 €

- Propositions après négociations avec les entreprises :

Entreprises	Montant TTC
ETS SAROUL/PERRIN	169 756.68 €
ETS LEXTRAIT	176 765.09 €

Le Comité syndical sera appelé à délibérer pour :

- ✓ attribuer le marché,
- ✓ autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

5. INDEMNITES DE CONSEIL

Montant de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et Etablissements Publics Locaux pour la gestion 2008 :

	Carine ROBERT (180 jours)	André BEAL (180 jours)
Indemnité de conseil	286.48 €	286.48 €
Indemnité de confection de budget	45.73 €	0.00 €
Retenue CSG	24.16 €	20.83 €
Retenue RDS	1.61 €	1.38 €
1% solidarité	3.32 €	2.86 €
Montant net à reverser	303.12 €	261.41 €

Le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour :

- attribuer les indemnités à Madame Carine ROBERT et Monsieur André BEAL pour la gestion 2008 comme définies dans le tableau ci-dessus.

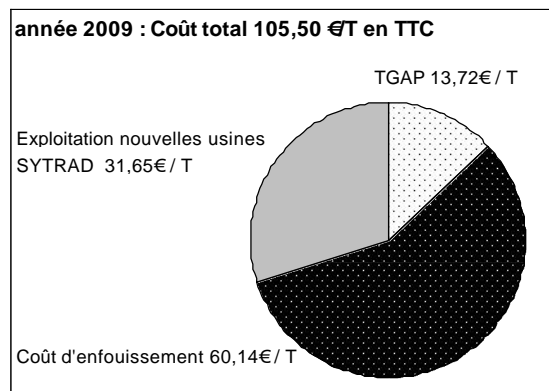
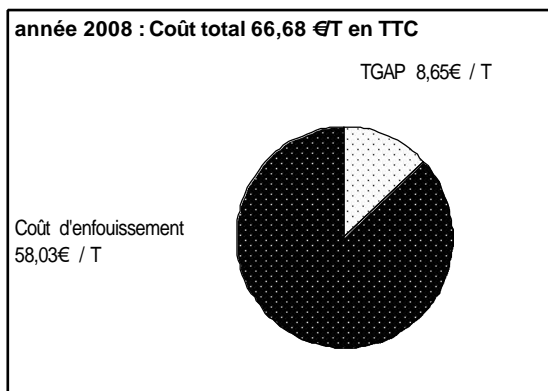
6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le SICTOMSED comprend dans son périmètre une commune de plus de 3500 habitants, il doit donc être soumis au Comité Syndical un débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'un état des lieux et d'un débat avant l'élaboration du Budget.

Le Budget Général et le Budget Annexe 2008 laisseraient apparaître un excédent en fonctionnement sauf imprévu en fin d'année. Les orientations budgétaires pour 2009 sont les suivantes :

☒ Fonctionnement Dépenses :

- o Evolution des charges à caractère général
- o Evolution des salaires :
 - Evolution de la valeur du point, des indices et des charges salariales et patronales = environ 1.5 % de la masse salariale,
 - Validation de services : paiement des retenues rétroactives CNRACL pour 2 agents titulaires : + 8 000.00 €
- o Evolution des amortissements pour le Budget Général : + 26 000.00 € (Déchetterie Vernoux, caissons, benne à ordures ménagères, conteneurs, dalles, ...),
- o Novergie : 55 000.00 €
- o SYTRAD :
 - Suite au Débat d'Orientations Budgétaires du SYTRAD (le 06 novembre 2008), le coût du traitement des ordures ménagères devrait être le suivant :



➤ Evolution des coûts du SYTRAD depuis 2005 :

	2005	2006	2007	2008	2009
Participation	74 856 €	89 815 €	124 545 €	124 545 €	124 545 €
Provision pour contentieux				39 215 €	
Coût d'enfouissement des Ordures Ménagères (base : 4040 tonnes)	247 167 €	257 752 €	257 752 €	234 421 €	242 945 €
Taxe Générale des Activités Polluantes	31 966 €	31 966 €	33 245 €	34 993 €	55 409 €
Marché d'exploitation des usines du SYTRAD					127 866 €
TOTAL	353 989 €	379 533 €	415 542 €	433 174 €	550 765 €
Evolution des dépenses du SYTRAD		+ 7.22 %	+ 9.49 %	+ 4.24 %	+ 27.15 %

➤ Incidence sur l'évolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2009 : + 117 591.00 € soit une augmentation de + 8.31% du produit attendu de la TEOM.

☒ Fonctionnement recettes :

- o Evolution du produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- o Evolution de la redevance spéciale.

☒ Investissement dépenses TTC (Budget Général + Budget annexe)

- o Remorque : 26 312.00 €
- o Compacteur : 39 000.00 €
- o Toits coulissants : 6 781.32 €
- o Aménagement pour les DEEE : 10 000.00 €
- o 100 Conteneurs ordures ménagères : 13 000.00 €
- o 100 Dalles : 15 000.00 €
- o 2 Caissons : 17 462.00 €
- o Aménagement atelier : 1 100.00 €
- o Aménagement PAV : 6 000.00 €

- o Outillage : 4 000.00 €
- o Vidéosurveillance : 1 000.00 €

☒ Investissement recettes

- o Emprunts :
 - Budget Général : 42 000.00 €
 - Budget Annexe : 31 500.00 €

7. QUESTIONS DIVERSES

Vu, le
Le Président du SICTOMSED
Pierre CROS

Pièce jointe :

Annexe 1 : Protocole d'accord Groupe CHOMARAT